

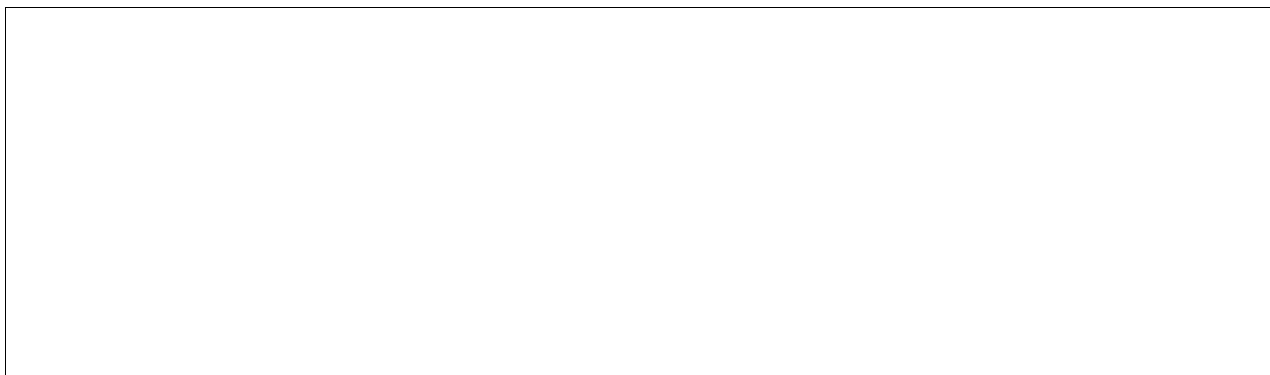
Inspection de l'éducation
nationale
JOIGNY Centre YONNE

NOTE DE SERVICE n° 2 année scolaire 2006/2007

Téléphone
03 86 62 00 71
Fax
03 86 92 94 12
Mél
secjoi@ac-dijon.fr

EMARGEMENT DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE, des
Titulaires Remplaçants (ZIL et Brigade) et des
personnels spécialisés des RASED

10 AV. RHIN ET DANUBE
89300 JOIGNY



SOMMAIRE

- I – Liaison écoles / collèges**
- II – Animations pédagogiques**
- III – Médecine Scolaire et P.M.I.**
- IV – Rôle et place des parents à l'école**



**L'Inspectrice de l'Education Nationale
Martine BLANDEAU/BROSSET**

I – LIAISON ECOLES / COLLEGES

En concertation avec les Principaux des collèges

- Philippe Cousteau de Briennon sur Armançon,
- Marie Noël de Joigny,
- Paul Fourrey de Migennes,
- Jacques Prévert de Migennes,
- Marcel Aymé de Saint-Florentin

Je vous propose l'organisation suivante dans le cadre de la liaison écoles/collèges

3 temps forts sont programmés :

A - La restitution et l'analyse des résultats aux évaluations 6^{ème} (cf. tableau)

- Tous les maîtres de CM2 doivent participer à cette réunion (mais tous les maîtres du cycle III sont invités).

- Il ne s'agira pas au cours de cette réunion de s'attarder sur les pourcentages de réussite des élèves, mais après identification des items particulièrement échoués, d'analyser les raisons de ces échecs (passation, codage, formulation...) et d'apporter des réponses pédagogiques au regard des programmes de l'école élémentaire et de la sixième.

B - Stages écoles/collège (cf. tableau)

Ces stages sont inscrits au Plan de formation. Vous n'avez pas à faire acte de candidature ; vous serez remplacés par un BFC ; l'ordre de mission vous sera envoyé par la DAFIG. Le nombre de stagiaires étant limité, j'ai proposé en priorité les enseignants de CM2 (Mesdames BOIREL, CHOLLET, COURTEILLE, DELORME, GHALIFA, HABERT, HILAIRE, MBOSSA, ODELOT, PROST, SONGNE, Messieurs FRONTINI, GRISARD, MORET) pour le stage du 12/10/06 – secteurs Paul Fourrey et Jacques Prévert.

- A Joigny et Migennes le thème de travail est la maîtrise de la langue.
- A Saint-Florentin et à Briennon sur Armançon le thème sera défini lors des premières rencontres CM2/6^{ème}.

C - Réunions d'harmonisation

- Elles se dérouleront en fin d'année scolaire selon des modalités identiques aux années précédentes, lesquelles vous seront rappelées ultérieurement.

Actions pédagogiques particulières

- Dans chaque secteur de collège, les actions déjà engagées se poursuivront (Bouquin-copains, défi lecture, visites du collège, journée expérimentations scientifiques, etc.)

- Une nouvelle proposition vous est faite à savoir la constitution de binômes :

Un professeur des écoles associé à un professeur de collège (quelle que soit sa discipline) préparent ensemble une séquence d'apprentissage, l'un la met en œuvre en classe tandis que l'autre observe (et vice versa) puis ensemble font l'analyse de la séquence, non pas sur la prestation de l'enseignant, mais sur les élèves et leurs résultats (attitude, écoute, attention, compréhension de consignes, stratégies de recherche, procédures, résultats...)

Cette action ne peut se faire que sur la base du volontariat, de l'un comme de l'autre et doit m'être communiquée suffisamment à l'avance afin que j'organise le remplacement du professeur des écoles.

J'encourage chacun de vous à poursuivre les actions déjà engagées et à les faire connaître lors des rencontres programmées. Dans la mesure du possible, l'équipe de circonscription aidera les initiatives nouvelles.

	Brienon / Armançon	Joigny	Migennes P. Fourrey	Migennes J. Prévert	St-Florentin
Evaluations 6ème	au collège Philippe Cousteau de 17h15 à 18h45 le mardi 17/10/06	au collège Marie Noël de 17h à 18h30 le lundi 16/10/06	au collège Jacques Prévert de 16h30 à 18h00 le jeudi 12/10/06		au collège Marcel Aymé de 17h15 à 18h45 le jeudi 19/10/06
Stages Ecoles/collège	au collège de 9 à 16h30 le Lundi 12/03/07 Le Vendredi 01/06/07	au collège de 9 à 16h30 le jeudi 16/11/06 et Le jeudi 10/05/07	au collège Jacques Prévert de 9 à 16h30 le jeudi 12/10/06 et Le vendredi 11/05/07		au collège de 9 à 16h30 le jeudi 15/03/07
Actions pédagogiques particulières	Défi lecture	Journée expérimentation scientifique - ROLL - Livrets de compétences maths et français en CM2	Visites du collège	Visites du collège	Echanges Professeurs de lettres et Maîtres de CM2 à Neuvy Sautour

II - ANIMATIONS PEDAGOGIQUES 2006/2007

Le contenu des animations pédagogiques sera construit en étroite concertation entre les trois circonscriptions : Joigny Centre Yonne, Sens 1 et Sens 2, avec bien évidemment des ajustements liés à la physionomie des circonscriptions et aux projets déjà engagés.

Elles déclineront les thèmes arrêtés par Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui sont articulés sur ceux du niveau académique et ceux du niveau national :

- Analyse des évaluations
- Mise en œuvre des programmes personnalisés de réussite éducative
- Mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Langue orale à l'école maternelle

Leur organisation adoptera le principe d'une concertation avec les écoles afin de décider de leur programmation ; le nombre de samedis et de mercredis libérés étant insuffisant pour nous permettre de les placer toutes à ces moments, chaque circonscription adoptera un calendrier qu'elle soumettra à ses écoles (Circulaire : 91-133 du 11/06/1991).

EVALUATION CE1

Tous les enseignants du cycle 2 sont concernés (GS, CP, CE1). Une heure sera consacrée dans les écoles à un temps de synthèse qui associera nécessairement les membres du RASED. Il va de soi, que pour les écoles rurales, des regroupements sont possibles pour mieux construire cette synthèse et mieux organiser la réflexion.

Deux heures seront consacrées à l'exploitation des résultats et aux propositions de pistes de travail à tous les niveaux du cycle. Ce temps de travail sera conduit par les équipes des circonscriptions qui ont travaillé ensemble.

EVALUATION CE2

Tous les enseignants du cycle 3 sont concernés (CE2, CM1, CM2). Une heure sera consacrée à la correction et à la saisie des résultats :

- soit de manière autonome
- soit sur des temps de regroupements avec le PR TICE qui vous en informera.

Dans le deuxième cas et pour gagner du temps sur la saisie, la restitution et sur l'analyse fine des difficultés, vous voudrez bien transmettre au secrétariat de l'inspection une disquette ou un fichier texte envoyé par mail, comportant le nom, le prénom et la date de naissance des élèves de la classe. Les PR TICE se chargeront du travail de saisie des nom, prénom, âge et classe. La date limite de réception des résultats est fixée au 06 octobre 2006. Les PR TICE proposeront alors deux documents synthétiques qui permettront d'analyser assez finement les champs les plus échoués et de pointer item par item ceux qui ont posé le plus de difficultés.

Deux heures seront consacrées, comme pour l'évaluation CE1, à l'analyse des difficultés, à la définition de pistes de travail et à la construction des PPRE (les enseignants de CE1 intéressés par ce travail sont les bienvenus).

LANGUE ORALE A L'ECOLE MATERNELLE

La langue orale à l'école maternelle est le point nodal de tous les apprentissages. Le travail s'appuiera sur le document d'accompagnement récemment publié par le ministère *Le langage à l'école maternelle*. Six heures seront consacrées à ce thème.

ECOLE ET MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Animation de trois heures qui mettra en perspective l'école et la loi du 13/02/2005. Sur ce thème, différentes interventions devront permettre de mieux comprendre l'articulation de l'école et la MDPH et le rôle central de l'enseignant-référent dans des démarches qui doivent être faites obligatoirement par les responsables légaux des élèves.

CONFERENCES DEPARTEMENTALES

Des conférences devraient être proposées par la DAFOP (Délégation Académique à la Formation des personnels). A ce jour, ni les dates ni les thèmes ne sont connus mais elles concerneront essentiellement le cycle 3.

JOIGNY CENTRE YONNE : PROPOSITION DE CALENDRIER

Quelques écoles interrogées sur la proposition suivante : « soir, mercredi ou samedi » ont répondu favorablement : « soir et/ou mercredi » et ont écarté le samedi ; les Directeurs et Directrices voudront bien me faire connaître, très rapidement, la proposition majoritaire de leur école lorsque celle-ci diffère de la présente proposition.

	3 HEURES	3 HEURES	3 HEURES	3 HEURES
CYCLE I TPS PS et MS	<u>La langue orale</u> <i>Date et lieu non déterminés</i>	<u>La langue orale</u> <i>Date et lieu non déterminés</i>	<u>MDPH</u> Merc. 8/11/06 * de 9 h à 12 h Salle J. Brel à Migennes	<u>Projet de circonscription</u> évoqué en réunion des Directeurs (art visuel) <i>Date et lieu non déterminés</i>
CYCLE II GS CP et CE1	<u>Evaluation CE1 et PPRE</u> Mardi 14/11/06 * De 17h à 19 h Secteur St Florentin : école G. Apollinaire Et secteur Joigny : Ecole Saint Exupéry salle Colette Jeudi 16/11/06 de 17 à 19h Secteurs Migennes et Briennon : école M. Pagnol à Migennes <u>- les supports de lecture</u> Mardi 14/11/06 De 17 h à 19 h (destiné aux enseignants nouvellement nommés au CP ; en lieu et place de « évaluation CE1 et PPRE »)	<u>-comment organiser des ateliers de lecture au CP ?</u> <i>Date et lieu non déterminés</i> <u>- groupe ROLL (innovalo)</u> Mercredi 4/10/06 de 10h à 12h * à l'école Saint Exupéry	<u>MDPH</u> Merc. 8/11/06 * de 9 h à 12 h Salle J. Brel à Migennes	<u>Poursuite des ateliers proposés</u> (la lecture en ateliers, groupe ROLL, ...) <i>Dates et lieux non déterminés</i>
CYCLE III	<u>Evaluation CE2</u> Mardi 10/10/06 * -de 17 h à 19 h Secteur St Florentin : école Pommier Janson Secteur Joigny : Ecole Saint Exupéry Secteurs Migennes et Briennon : école Jean-Jacques Rousseau	<u>Conférence départementale</u> Merc. 15/11/06 * <i>Thème et lieu à déterminer</i> Ou animation de circonscription <i>A définir ultérieurement</i>	<u>MDPH</u> Merc. 8/11/06 * de 9 h à 12 h Salle J. Brel à Migennes Les élèves qui travaillent les mercredis vaqueront le 8 novembre et travailleront le 20 décembre	<u>Conférence départementale</u> Ou animation de circonscription <i>A définir ultérieurement</i>

(*) Les animations pédagogiques programmées le soir ou le mercredi sont compensées par des « samedis libérés » :

- Mardi 14, mercredi 15 novembre et jeudi 16 novembre : samedi 21 octobre ou mercredi 25 octobre
- Mercredi 4 octobre : samedi 7 octobre
- Mercredi 8 novembre : samedi 18 novembre
- Mardi 10 octobre : samedi 21 octobre ou mercredi 25 octobre

III - MEDECINE SCOLAIRE ET P.M.I.

Lors de la réunion des Directrices et Directeurs d'école maternelle, je n'ai pas été très explicite quant aux prérogatives respectives de la médecine scolaire et de la P.M.I.

- La P.M.I. effectue (lorsqu'elle est présente) les bilans des 3 / 4 ans
- La médecine scolaire prend en charge l'accueil des enfants malades et des enfants handicapés (élaboration de PAI et intégration)

Pour les secteurs de Migennes – Briennon et Saint-Florentin : 03.86.80.21.71 Docteur Gest

IV – PLACE ET ROLE DES PARENTS A L'ECOLE

Le décret N°2006-935 du 28/07/2006 et la circulaire N° 2006-137 du 25/08/2006 garantissent les droits des parents à l'information :

Le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient bien informés des résultats mais également du comportement scolaire de leurs enfants. Le décret institue :

- des réunions chaque début d'année, pour les parents d'élèves nouvellement inscrits avec le directeur d'école ;
- des rencontres parents-enseignants au moins deux fois par an ;
- une information régulière à destination des parents sur les résultats et le comportement scolaires de leurs enfants (pour chaque parent, lorsqu'ils sont séparés) ;
- l'obligation de répondre aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents ;
- un examen des conditions d'organisation du dialogue parents-école, notamment à l'occasion de la première réunion du conseil d'école

Le décret reconnaît le rôle des associations de parents d'élèves

Le décret reconnaît l'importance de leur rôle en explicitant leurs droits :

- d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (panneaux, affichages, éventuellement locaux) ;
- de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action ;
- d'intervenir, pour les organisations représentées au conseil supérieur de l'éducation, au conseil académique et au conseil départemental de l'éducation nationale, dans toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement publics.

Le décret facilite l'exercice du mandat des représentants des parents

Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école et de l'établissement scolaire notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école et aux différentes instances des établissements scolaires. Le décret permet aux représentants des parents d'élèves de mieux exercer leur mandat :

- les heures de réunion des conseils d'école, d'administration et de classe sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves ;
- les représentants des parents d'élèves doivent disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat ;
- ils ont le droit d'informer et de rendre compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent.

En outre, ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.